

# PROCEDURE DE GESTION DES GARDES

Pendant la période des gardes, il est possible de demander des modifications quelles qu'elles soient (dates, coordonnées téléphoniques...etc.)

## 1.

Toutes modifications doit être communiquées à la coordination au plus tard :

LE MERCREDI PRECEDANT LA GARDE PREVUE AVANT 12 HEURES

par téléphone au 01.40.03.57.26

ou 06.68.52.95.75 (N'hésitez pas à laisser un message vocal ou SMS)

ou par mail à l'adresse suivante : [cendrine.mulot@rdb.aphp.fr](mailto:cendrine.mulot@rdb.aphp.fr)

## 2.

Si pendant votre garde un événement imprévu vous empêche de tenir celle-ci ou en cas de saturation :

Vous devez contacter directement le Centre d'appels

au **01.47.07.95.47**

VOUS NE DEVEZ EN AUCUN CAS APPELER LE 0820 820 603

## 3.

La gestion de vos gardes sur le site internet est possible jusqu'au mercredi précédent la garde prévue, après cette date, vous devez contacter le jeudi la coordination et le vendredi le standard au numéro ci-dessus.

Je reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Mme MULOT Sandrine  
Coordination administrative ARB  
[cendrine.mulot@rdb.aphp.fr](mailto:cendrine.mulot@rdb.aphp.fr)  
01 40 03 57 26 – 06 68 52 95 75